



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 17 juin 2024

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
850DE2422N01	Convention d'objectifs et de financement CAF	Adoptée
850DE2422N02	Décision du président -	Adoptée
850DE2422N03	Participation école St Joseph	Adoptée
850DE2422N04	Organisation des temps scolaires	Adoptée
850DE2422N05	Modification règlement intérieur scolaire	Adoptée
850DE2422N06	SDeau 50	Adoptée
850DE2422N07	Tarif composteurs	Adoptée
850DE2422N08	Subvention complémentaire association cantine St Front	Adoptée
850DE2422N09	Avenant marché – restauration collective - micro crèche	Adoptée
850DE2422N10	Avenant marché – restauration collective – école St Front/Aliénor d'Aquitaine	Adoptée
850DE2422N11	Tarif repas	Adoptée
850DE2422N12	Résultat marché véhicules autopartage – Domfront en poiraie	Adoptée
850DE2422N13	Budget général : non-valeur produits irrécouvrables	Adoptée
850DE2422N14	Budget assainissement collectif non-valeur produits irrécouvrables	Adoptée
850DE2422N15	Budget assainissement non collectif non-valeur produits irrécouvrables	Adoptée
850DE2422N16	Budget général : Décision modificative n° 2	Adoptée
850DE2422N17	Renouvellement carte d'achat public	Adoptée
850DE2422N18	Subventions aux associations	Adoptée
850DE2422N19	Rapport Chambre Régionale des Comptes	Adoptée



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N01 Conventions d'objectifs et de financement CAF

Monsieur le Président informe que la CAF accompagne financièrement plusieurs services de la Communauté de communes :

- Multi accueil de St Pierre d'Entremont : subvention PSU (prestation de service unique) – Bonus « mixité sociale » – Bonus « inclusion handicap » – Bonus « territoire Convention Territoriale Globale » – Bonus « trajectoire développement » – financement des journées pédagogiques – financement des heures de préparation à l'accueil des enfants – Bonus « attractivité »
- Périscolaire de Chanu, St Pierre d'Entremont, Tinchebray Bocage, Montsecret -Clairefougère - Domfront : Prestation de service Accueil de Loisirs Sans hébergement « Périscolaire » -Bonus « territoire Convention Territoriale Globale » – Bonus « Plan mercredi »
- Extrascolaire de Domfront : Prestation de service Accueil de Loisirs Sans hébergement « Extrascolaire » Bonus « territoire Convention Territoriale Globale »
- Le poste de chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG) : subvention dite « pilotage du projet de territoire – chargé de coopération CTG »

Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des diverses aides versées par la CAF.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Multi accueil de St Pierre d'Entremont, les services périscolaires de Chanu, St Pierre d'Entremont, Tinchebray Bocage, Montsecret -Clairefougère - Domfront, le service extrascolaire de Domfront et le poste de chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL

Secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N01-DE

AGE D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N02 Décision du Président – Subvention Association cantine de Saint Front

Le Président précise que l'association de « la Cantine de St Front » par délibération 850DE2319N12 en date du 12/10/2023 perçoit la somme de 36 300 € de subvention pour l'année scolaire 2023-2024. Le versement est défini par convention. Le dernier versement devait avoir lieu en juin, l'association rencontre des difficultés de trésorerie pour verser les charges de personnel.

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui lui a été donné par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il est porté à la connaissance du Conseil communautaire que le Président a décidé, le 12 avril 2024, de verser, par anticipation, à l'association « la Cantine de St Front » le solde de la subvention pour la période scolaire 2023/2024. Ce versement de 9 075 € s'est fait en avril au lieu de juin 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette décision.

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N02-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
 Présents **28**
 Votants **30**
 Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N03 Participation école Saint Joseph

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, Vice-président en charge des affaires scolaires pour présenter ce dossier.

L'école Saint Joseph à Tinchebray est sous contrat d'association.

Le mode de calcul des participations pour l'année 2024 tient compte du nombre d'élèves au 1^{er} septembre 2023, soit 139 élèves répartis ainsi : 100 élémentaires et 39 maternelles.

La participation pour l'année 2024 est calculée à partir des dépenses et recettes scolaires de toutes les écoles publiques de l'ex territoire du pays de Tinchebray.

Le coût d'un élève du public est de :

- Élémentaire : 531.62 € (en 2022 : 399.27 €)
- Maternelle : 1 492.47 € (en 2022 : 1 273.18 €).

Le montant de la participation 2024 est de 111 368.08 € (108 603.71 € en 2023).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Christian Duriez)

- Approuve le versement de la participation à l'école privée St Joseph au profit de l'OGEC à hauteur de 111 368.08 €.
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

Ainsi fait et délibéré,
 Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
 Le Président,
 Bernard SOUL

Secrétaire de séance,
 Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
 Date de réception de l'AR: 26/06/2024
 061-200071520-850DE2422N03-DE
 A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N04 Organisation des temps scolaires

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, Vice-président en charge des affaires scolaires pour présenter ce dossier.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale et sur proposition conjointe de la communauté de communes et des conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de partager les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Actuellement la semaine scolaire est déjà répartie sur 4 jours, il est proposé de solliciter le maintien de cette organisation dans les écoles publiques de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande à déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Communauté de communes,
- Approuve l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,
Bernard SOUL

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N04-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
 Présents 28
 Votants 30
 Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michèle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N05 Modification règlement intérieur : Centre de Loisirs Domfront

Le Président laisse la parole à Michel Legalle, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse pour présenter ce dossier.

Un règlement intérieur des services périscolaire et extra-scolaire est remis à chaque famille pour préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations et responsabilités de chacun pour garantir le bon fonctionnement du service.

Ce règlement couvre le service de restauration solaire, les accueils périscolaires (matin et soir) et l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires « ACM du Domfrontais ».

Par délibération en date du 29 novembre 2022, le règlement a été modifié sur deux points, à savoir :

- anticiper les réservations à J-5 en période scolaire,
- 15 jours avant pendant les vacances.

Cependant, au vu des inscriptions, il est noté un taux d'absentéisme sans justificatif et sans information préalable. Cela empêche une autre famille de profiter du centre de loisirs en réservant une place et/ou en imposant à la collectivité de recruter davantage d'animateurs non nécessaires au vu du nombre d'absences.

Ainsi Michel Legalle propose de modifier le règlement intérieur du Centre de loisirs en précisant *qu'après 3 absences injustifiées d'un enfant, la collectivité se réserve le droit de suspendre l'activité de la famille sur le portail de réservation pour l'année scolaire en cours et obligeant ainsi la famille à appeler le service. L'inscription de l'enfant sera sur liste d'attente avec le risque de ne pas être accueilli, faute de place disponible au centre.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou son représentant à signer le nouveau règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,
 Bernard SOUL

Le secrétaire de séance,
 Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
 Date de réception de l'AR: 26/06/2024
 061-200071520-850DE2422N05-DE
 A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N06 Modification statuts SDeau 50

La Communauté de communes est membre du SDeau 50 (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche) par représentation-substitution de la commune de Domfront en Poiraise pour l'ancienne commune de Rouellé.

Suite à l'acquisition d'un nouveau siège social par le syndicat, il est proposé de modifier l'adresse du siège social dans les statuts. Celui-ci est situé à Saint Lo – 110 rue Alexis de Tocqueville.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau 50).

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N06-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N07 Tarifs composteurs

Le Président laisse la parole à Serge Costard, Vice-président en charge des déchets et du cycle de vie du tri pour présenter ce dossier.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) vise à diminuer les déchets organiques incinérés ou mis en décharge et ainsi protéger l'environnement. A compter de 2024, les collectivités compétentes doivent proposer le tri à la source des biodéchets qui ne devront plus être déposés dans les sacs d'ordures ménagères. Elles peuvent organiser une collecte séparée des biodéchets ou mettre en place une gestion de proximité avec des composteurs.

Les biodéchets concernent les déchets verts (tontes, feuilles, tailles d'arbustes...) et les déchets alimentaires (épluchures, reste de repas, produits périmés...).

Il est proposé de mettre en place une opération de composteurs permettant de favoriser le compostage domestique en acquérant des composteurs individuels en plastique recyclé de 300 L et 600 L environ et en bois non traité de 300 L et 600 L environ destinés à être vendus aux usagers. Les délais de livraison sont assez longs.

Le prix de vente pourrait être fixé à hauteur de 50 % du prix de revient des composteurs individuels (prix d'achat, frais de transport...). Un « bio seau » pourrait être offert à chaque vente de composteur comme le propose le SIRTOM de la Région Flers – Condé. Une campagne de communication va être lancée.

Suivant les devis, les tarifs de vente des composteurs seraient les suivants :

- Composteur 300 L environ en plastique recyclé : 25 € TTC/unité,
- Composteur 600 L environ en plastique recyclé : 40 € TTC/unité,
- Composteur 300 L environ en bois non traité : 40 € TTC/unité,
- Composteur 600 L environ en bois non traité : 50 € TTC/unité.

Il est proposé également de mener une réflexion sur la mise en place de composteurs collectifs en pied de meubles ou certains bourgs et/ou quartiers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de mettre en place une opération d'achat de composteurs,
Fixe le prix de vente des composteurs individuels à hauteur de 50 % du prix de revient (prix d'achat, frais de transport), selon les tarifs suivants :

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N07-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

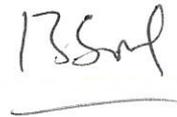
- * Composteur 300 L environ en plastique recyclé : 25 € TTC/unité,
 - * Composteur 600 L environ en plastique recyclé : 40 € TTC/unité,
 - * Composteur 300 L environ en bois non traité : 40 € TTC/unité,
 - * Composteur 600 L environ en bois non traité : 50 € TTC unité.
- Dit qu'un « bio seau » sera offert à chaque vente de composteur.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Président,
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N07-DE

A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N08 Subvention complémentaire – Association cantine de Saint Front

Le Président laisse la parole à Joël Dromer, Vice-président qui suit ce dossier.

L'association « Cantine de St Front », fournit les repas à l'école maternelle et élémentaire de St Front et à l'école Aliénor d'Aquitaine soit environ 100 repas/jour.

Face à la baisse des effectifs, donc baisse de la participation des familles dans ces écoles et face à l'augmentation des charges (énergie, charge sociales...), l'association sollicite une subvention complémentaire pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le versement d'une subvention complémentaire de 12 000 € pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année scolaire soit jusqu'au 31 août 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Président,
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N08-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N09 Avenant marché – restauration collective – micro crèche

Suite à la signature de la nouvelle convention avec la ligue de l'enseignement pour la gestion de la micro crèche 1-2-3 soleil à Domfront en Poirais, les repas sont pris en charge directement par la collectivité.

Afin de bénéficier des tarifs négociés par la collectivité avec API restauration lors du dernier marché, il est proposé d'intégrer cette structure dans le marché signé avec API par un avenant.

Cela représente environ 2 450 repas (1.59 € HT) et goûters (0.57 € HT), ce qui correspond à un montant annuel de 5 586 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou son représentant à signer les avenants avec la société API Restauration pour la fourniture et la production des repas et goûters pour la crèche 1-2-3 soleil à compter du 3 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N09-DE
A G E D I

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Président,
Bernard SOUL



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N10 Avenant marché – restauration collective – école St Front et Aliénor d'Aquitaine

Suite à la dissolution de l'association de la cantine de St Front, il est proposé de signer un avenant avec API Restauration pour la fourniture des repas dans l'école maternelle et élémentaire de St Front et Aliénor d'Aquitaine à compter de la rentrée 2024.

Cela engendre une réorganisation des livraisons des CUP, de ce fait la CUP située à St Bômer livrera les écoles de Domfront. Par contre les repas livrés à l'école de Lonlay l'Abbaye seront désormais préparés par la CUP de St Cornier.

L'acquisition de matériel de cuisine supplémentaire (norvégiennes, plats gastro...) et d'un véhicule de livraison sont à prévoir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant avec la société API Restauration pour la fourniture et la production des repas et goûters pour les écoles de St Front et Aliénor d'Aquitaine à compter du 1^{er} septembre 2024 situées sur la commune de Domfront en Poiraise.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture



Le Président,
Bernard SOUL

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N10-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEU Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michèle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N11 Tarif repas

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

La collectivité a signé un nouveau marché avec API restauration à compter du 1^{er} septembre 2023 avec 20 % d'augmentation sur le coût de l'alimentaire et 14 % sur les charges de fonctionnement de chaque CUP.

A cela il faut ajouter l'augmentation des charges comme l'énergie et du coût du personnel qui prépare et sert les repas.

Pour rappel, les tarifs ont été modifiés au 1^{er} janvier 2023 pour compenser l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Ainsi il est proposé d'augmenter les repas ou goûters servis à compter du 1^{er} septembre 2024 :

		Tarif actuel	Proposition
Ecoles –	Enfants	3.50	3.70
	Adultes	5.70	6.00
Ecole St Front et Aliénor d'Aquitaine	Enfants	3.75	3.70
	Adultes	6.00	6.00
Sivos Champsecret – Dompierre	Enfants	3.80	4.00
	Adultes	6.50	6.80
Résidence 4 saisons -	Déjeuner	6.80	7.10
	Diner	3.80	4.00
	Petit déjeuner	2.60	2.70
	Repas externe	10.50	11.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 2 abstentions (Christian Derouet et Jacqueline Guérin)

fixe les tarifs tels que présentés à compter du 1^{er} septembre 2024, et qu'un euro sera facturé si la réservation des services n'est pas faite par les familles.

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL



Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIÈRE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N12 Résultat marché véhicules autopartage – Domfront en Poirais

Le Président informe que la commune de Domfront en Poirais souhaite installer des véhicules en autopartage sur le même modèle de ce qui est déjà en place sur les communes de Tinchebray Bocage. Un marché à procédure adaptée a été lancé. La date limite de réception des offres a été fixée au 19 avril 2024 à 12 h.

Le marché se décompose en 3 lots :

- Lot n°1 : Acquisition de 2 voitures électriques de type particulier et léger,
- Lot n°2 : Achat et installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques en autopartage,
- Lot n°3 : Solution globale de gestion d'utilisation des véhicules et d'accès à la recharge en autopartage.

La commission d'appel d'offres a décidé de déclarer les lots n° 2 et 3 inappropriés pour cause d'inadéquation entre les attentes de la collectivité et l'offre présentée par les candidats. Seulement le lot n° 1 relatif à l'acquisition de 2 véhicules électriques a été attribué suite à la réception de 4 propositions.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 4 critères :

45 % sur le prix 25 % sur la valeur technique
25 % qualité du service 5 % diversité du catalogue

La concession BAYI AUTO FLERS mieux disante, a été retenue pour un montant de 31 278.76 € TTC par véhicule.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Prend acte de cette consultation.

Secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N12-DE



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N13 Budget général – Non-valeur produits irrécouvrables

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Le Service de Gestion Comptable apure régulièrement les redevables non solvables.

Plusieurs débiteurs ne peuvent honorer le paiement de la cantine (73 %), la redevance d'ordures ménagères (9 %) sur le budget général. Ces dettes s'évaluent de 2012 à 2023.

Les diligences étant infructueuses, le comptable demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 4 211,08 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 1 abstention (Christian Derouet) et 1 contre (Pierre Ferard) :

- Constate sur le budget général en créances irrécouvrables la somme de 4 211,08 € admise en non-valeur par l'émission d'un mandat au compte 6541.

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N13-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michèle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N14 Budget assainissement collectif – Non-valeur produits irrécouvrables

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Le Service de Gestion Comptable apure régulièrement les redevables non solvables.

Plusieurs débiteurs ne peuvent honorer le paiement de la redevance d'assainissement collectif sur la commune de Chanu sur le budget assainissement collectif.

Les diligences étant infructueuses, le comptable demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 969,96 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 contre (Pierre Ferard) :

- Constate sur le budget assainissement collectif en créances irrécouvrables la somme de 969.96 € admise en non-valeur par l'émission d'un mandat au compte 6541.

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Le Président,
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N14-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michèle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N15 Budget assainissement non collectif – Non-valeur produits irrécouvrables

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Le Service de Gestion Comptable apure régulièrement les redevables non solvables.

Plusieurs débiteurs ne peuvent honorer le paiement de la redevance d'assainissement non collectif sur le budget assainissement non collectif.

Les diligences étant infructueuses, le comptable demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 238.98 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 contre (Pierre Ferard) :

- Constate sur le budget assainissement non collectif en créances irrécouvrables la somme de 238.98 € admise en non-valeur par l'émission d'un mandat au compte 6541.

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Fait et délibéré,
Le Président,
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N15-DE

AGEDI



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEU Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michèle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N16 Budget général – Décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Josette Porquet propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°2 du budget général de 2024 pour augmenter les crédits sur les opérations CUP (matériel et achat véhicule) et équipements divers pour les travaux sur le pressoir situé sur la commune de Lonlay l'Abbaye, ajuster la Dotation Globale de Fonctionnement, conformément à la notification et changer des articles comptables suite à la mise à jour de la nomenclature M57.

Elle présente le détail de la décision modificative n°2, telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 2 abstentions (Christian Derouet, Jacqueline Guérin) :

- Vote la décision modificative n°2 du budget général 2024 telle qu'annexée.

Fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Président,
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N16-DE
A G E D I

Code INSEE	Domfront-Tinchebray Interco 705 00 Domfront-Tinchebray Interco	DM n°2 2024
------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM2 70500 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	11 224.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	11 224.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70841-720 : Mise a dispo personnel facture aux budgets annexes et aux regies	0.00 €	0.00 €	82 000.00 €	0.00 €
R-708421-720 : Mise à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso. morale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	82 000.00 €	82 000.00 €
R-741124-01 : Dotation d'intercommunalité des EPCI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 234.00 €
R-741126-01 : Dotation de compensation des EPCI	0.00 €	0.00 €	7 458.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	7 458.00 €	33 234.00 €
R-76231-01 : Remb. intérêts emprunts transférés par communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 384.00 €
R-7688-01 : Autres produits financiers	0.00 €	0.00 €	9 384.00 €	0.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0.00 €	0.00 €	9 384.00 €	9 384.00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 224.00 €	37 000.00 €	98 842.00 €	124 618.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
D-2111-9928-633 : Equipements divers	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-1329-281 : CUP Cuisine Unique de Proximité	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	37 000.00 €
Total Général		62 776.00 €		62 776.00 €

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
 Date de réception de l'AR: 26/06/2024
 061200071520-850DE2422N16-DE
 A G E D I



1352

¹⁾ Comptes les restes à réaliser



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDERIE Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N17 Renouvellement carte d'achat public

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Le 26 juin 2018 puis le 30 septembre 2021, le conseil communautaire avait délibéré pour l'acquisition de 2 cartes d'achat public.

Ces cartes permettent de commander sur internet ou de payer directement des fournisseurs locaux plus rapidement et avec beaucoup plus de souplesse. (Délai de paiement entre 24h à 4 jours ouvrés).

La collectivité s'engage à rembourser la Caisse d'Épargne dans un délai de 30 jours.

Un contrat avait été signé une première fois avec la Caisse d'Épargne le 9 juillet 2018, pour une durée de 3 ans, puis renouvelé pour la même durée. Ce contrat arrive donc à échéance en septembre 2024.

Il vous est proposé de renouveler à nouveau ce contrat pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions financières :

- La cotisation annuelle par carte est de 50 €.
- La commission est de 0.20 % du montant des achats sur toute transaction.
- L'abonnement annuel au service E CAP est fixé à 150 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide le renouvellement du contrat pour deux cartes d'achat public, en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 auprès de la Caisse d'Épargne Normandie pour une durée de 3 ans,

- Accepte la cotisation annuelle de 150 €,
- Accepte la cotisation annuelle par carte d'achat à 50 €,
- Dit que la commission de 0.20 % sera due sur le montant global de toute transaction,
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Président,
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N17-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N18 Subventions aux associations

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Il convient de statuer sur les demandes de subventions de l'année 2024 qui ont été déposées par les associations auprès de Domfront-Tinchebray Interco, suivant le tableau en annexe.

Les associations qui bénéficient d'une attribution de subvention supérieure à 23 000 € doivent signer une convention d'objectifs et de moyens, afin de définir les conditions d'utilisation des subventions et les engagements réciproques.

Josette Porquet invite les délégués communautaires dirigeant une association (Bernard Davy, Pierre Ferard et Serge Costard) à ne pas prendre part au vote de la subvention attribuée à ladite association.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote l'ensemble des subventions 2024 suivant le tableau annexé.

Fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Président,
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N18-DE

AGED I

TABLEAU SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION VOTÉE EN €
APE école publique Tinchebray	250
APE Chanu / Landisacq / St Paul	250
APE école publique St Cornier des Landes	250
APE écoles publiques Frênes - Montsecret	250
APE St Pierre d'Entremont / Cerisy	250
APE Champsecret / Dompierre	250
APE des écoles publiques de Domfront	500
APE écoles Lonlay l'Abbaye - St Bômer les Forges	500
ASE Ecole Publique de Tinchebray	500
Comice Agricole du Canton de Tinchebray	750
Comice Agricole du Bocage Domfrontais	750
ODG du Domfrontais	1 500
Solidarité Paysan Basse Normandie	500
SOUS TOTAL DES SUBVENTIONS VOTEES	6 500,00 €
Orne Solidaire par l'Entrepreneuriat	0,10 € / hab
Mission Locale des Jeunes du Bocage	12 644
PETR du Pays du Bocage	1 € / hab
PETR du Pays du Bocage ACTe	66 667



Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N18-DE

A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	P	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Julien Corbière à Didier Lerallu, Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2422N19 Rapport Chambre Régionale des Comptes

Le Président informe que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Normandie a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco pour les exercices 2018 à 2022.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la Communauté de communes le 25 avril 2024.

Le rapport d'observations définitives, auquel est jointe la réponse du Président de Domfront-Tinchebray Interco a été communiqué à la Communauté de communes le 7 juin 2024.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Jacqueline Guérin) :

- Acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur l'examen de la gestion de la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco pour les exercices de 2018 à 2022 et des débats qui se sont tenus.

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024
Date de réception de l'AR: 26/06/2024
061-200071520-850DE2422N19-DE

La secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Président,
Bernard SOUL